

Lieu : Le château de Barjac



Horaires ouverture

mardi : de 16 h 00 à 18 h 00

mercredi : de 09 h 00 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00

samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

Ouvert aux scolaires les mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Règlement

- 1. Droits d'inscription

La Bibliothèque Municipale de Barjac est ouverte à tous les habitants de la commune et de la région. La cotisation annuelle s'élève à 10 € par famille résidant.

- 2. Conditions de prêt

Cette inscription donne droit à un prêt de **4 à 6 documents par membre** du foyer inscrit pour une période de **4**

semaines

, exceptées les nouveautés qui doivent être rendues au bout de 3 semaines de prêt (les nouveautés se situent à l'entrée de la Bibliothèque et sont reconnaissables grâce à une étiquette jaune). Les abonnés peuvent consulter les CD ROMs de la bibliothèque sur place et se connecter à Internet sur rendez-vous (pour les adhérents à la cyber base).

NB : En ce qui concerne les lecteurs ne résidant pas à Barjac ou dans la région toute l'année **mais seulement temporairement**

, l'inscription est possible sous les mêmes conditions que dessus. la fiche d'inscription

informatisée devra mentionner l'adresse temporaire et l'adresse de résidence habituelle des inscrits. Une pièce d'identité en cour de validité pourra être demandée.